



Collectif des entreprises
d'insertion du Québec



MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)
AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS) DANS LE
CADRE DE LA CONSULTATION EN VUE D'UN NOUVEAU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL
*VERS UNE PLUS GRANDE RECONNAISSANCE ET UN MEILLEUR SOUTIEN DE L'ACTION
COMMUNAUTAIRE*

- DÉCEMBRE 2019 -

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les 50 entreprises d'insertion membres du Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ).

Nous saluons le millier d'employés des entreprises d'insertion qui se dévouent chaque jour auprès des 3 000 travailleurs en formation. En les appuyant dans leurs démarches d'intégration sociale et professionnelle, ils leur offrent un meilleur avenir.

RENSEIGNEMENTS

Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)

Philippe Margueron

Conseiller en développement et communication

4100, rue André-Laurendeau, bureau 200

Montréal (Québec) H1Y 3N6

514 270-4905 poste 224

communication@collectif.qc.ca

www.collectif.qc.ca

Dans ce mémoire, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte. Les termes employés sont pris au sens générique ; ils ont une valeur non genrée.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	4
Le Collectif des entreprises d’insertion du Québec (CEIQ)	5
Les entreprises d’insertion, un modèle unique	6
L’entreprise d’insertion, une entreprise passerelle	7
L’entreprise d’insertion, un levier économique de développement social	7
L’entreprise d’insertion, une des solutions à la rareté de main-d’œuvre	8
Les impacts qualitatifs de l’intervention des entreprises d’insertion	9
Les impacts socio-économiques des entreprises d’insertion du Québec	9
Sommaire des recommandations	10
Thème 1 : la consolidation et le développement de l’action communautaire	11
<i>Question 1.1: Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires pour favoriser la consolidation et le développement de l’action communautaire ? Veuillez les mettre en ordre de priorité et les expliquer.</i>	<i>11</i>
1. Reconnaissance et financement des entreprises d’insertion comme organisme de l’action communautaire autonome (ACA)	11
2. Reconnaissance et financement du Collectif des entreprises d’insertion du Québec (CEIQ).....	12
3. Marchés publics et capacité de commercialisation	13
<i>Question 1.2 : Selon vous, quelles actions devraient être mises de l’avant par le gouvernement pour répondre à ces enjeux ?</i>	<i>13</i>
1. Reconnaissance et financement des entreprises d’insertion comme organisme de l’action communautaire autonome (ACA)	13
RECOMMANDATIONS	14
2. Reconnaissance et financement du Collectif des entreprises d’insertion du Québec (CEIQ), le regroupement des entreprises d’insertion	15
RECOMMANDATION	15
3. Marchés publics : Renforcer les capacités de commercialisation des organismes communautaires	15
RECOMMANDATIONS	15
Thème 2 : la cohérence de l’intervention gouvernementale	16
<i>Question 2.1 : Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires pour favoriser la cohérence de l’intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires ? Veuillez les mettre en ordre de priorité et les expliquer.</i>	<i>16</i>
Une reddition de comptes uniforme nationale	16
<i>Question 2.2 : Selon vous, quelles actions pourraient être mises de l’avant par le gouvernement pour répondre à ces enjeux ?</i>	<i>16</i>
RECOMMANDATION	16
LISTE DES MEMBRES DU COLLECTIF DES ENTREPRISES D’INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)	17

PRÉAMBULE

Les entreprises d'insertion détiennent une connaissance des enjeux et des besoins des personnes en situation de vulnérabilité. Leur expertise terrain vient enrichir cette consultation en apportant des pistes de réflexion à nos positions et notre vision.

Ce mémoire porte essentiellement sur le secteur de l'employabilité, notre champ d'expertise, avec la spécificité des entreprises d'insertion. La présentation du Collectif des entreprises d'insertion du Québec et du modèle entreprise d'insertion est indispensable à une bonne compréhension des recommandations.

Le Collectif est membre de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO). Par conséquent, nous appuyons et adhérons pleinement à son mémoire et aux recommandations émises.

Nous espérons que l'expertise dont nous disposons permettra de bonifier cet important renouvellement de politique.

LE COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)

- ▶ **50 entreprises d'insertion** dans **14 régions** du Québec

Mission

Le CEIQ est le regroupement des entreprises d'insertion du Québec. Il a pour mission de promouvoir et de soutenir les entreprises d'insertion membres et d'appuyer l'intégration sociale et professionnelle des personnes en quête d'un meilleur avenir.

Services offerts aux membres

Le CEIQ est à la fois consultatif et décisionnel, selon les mandats, et met en place des services répondant aux besoins de ses membres. Il est capable de développement et de critique sociale, de saisir les enjeux économiques et sociaux, d'en recueillir l'information pertinente, de l'analyser et de la diffuser clairement et rapidement à ses membres et partenaires.

Le Collectif travaille à offrir les meilleurs services à ses membres soit :

- ▶ Une vie associative et des services,
- ▶ Une représentation dans des lieux d'influence,
- ▶ La promotion et le développement des affaires,
- ▶ La recherche et le développement,
- ▶ La formation et l'accompagnement avec la Mutuelle de formation des entreprises d'insertion (MFEIQ).

Enfin, le Collectif est préoccupé par les besoins des personnes, il prend fait et cause pour les populations exclues et s'engage à agir de façon solidaire, responsable et durable auprès de ceux à qui il s'adresse.

LES ENTREPRISES D'INSERTION, UN MODÈLE UNIQUE

PORTRAIT DES ENTREPRISES D'INSERTION

Un modèle novateur unique

PROFIL DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

 **3 057** personnes en formation



RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ACQUISES EN ENTREPRISE D'INSERTION

Au cœur de l'adéquation formation-compétences-emploi


60
domaines d'apprentissage

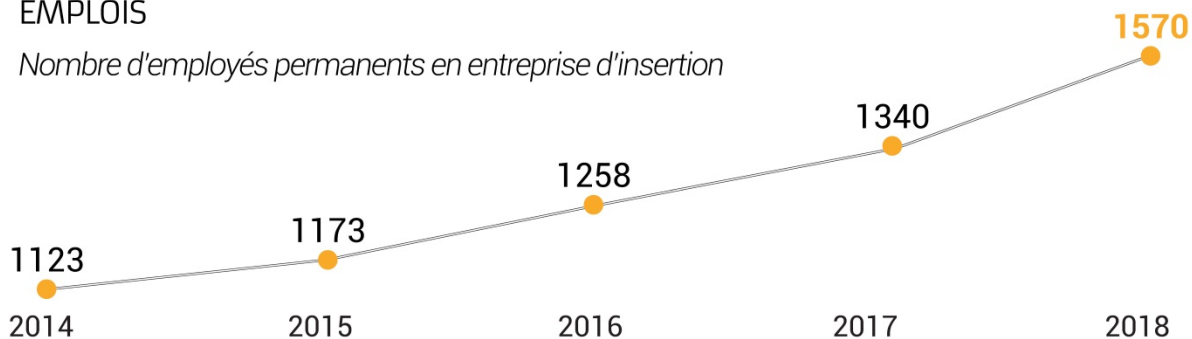

7
secteurs d'activités économiques


28
entreprises offrent des formations certifiées



EMPLOIS

Nombre d'employés permanents en entreprise d'insertion



L'entreprise d'insertion, une entreprise passerelle

Les entreprises d'insertion œuvrent auprès de personnes vivant des obstacles importants en matière d'insertion en emploi. Ces personnes sont en grande partie prestataires de l'aide sociale et la plupart vivent des situations très précaires.

Ces entreprises « passerelles » offrent aux participants une formation qualifiante dans un milieu réel de travail. Le parcours d'environ 6 mois leur permet d'acquérir les comportements et attitudes – le savoir-être – en emploi, des habiletés et des connaissances spécifiques et transférables tout en leur apportant une aide et un accompagnement psychosocial dans leur démarche d'intégration sociale et professionnelle.

L'originalité du modèle de l'entreprise d'insertion réside dans la cohabitation d'une fonction d'insertion/formation et d'une activité économique véritable, à but non lucratif. Elles utilisent le médium de l'activité économique pour répondre à des besoins de formation et d'accompagnement de personnes en sérieuses difficultés d'intégration au marché du travail. Cette activité économique est au service de la démarche des participants.

Ainsi, leur modèle d'intervention repose sur l'approche globale où l'intervention se fait autant sur les aspects personnels et sociaux que professionnels des participants en formation. L'expérience de travail offerte en entreprise d'insertion assure le maintien d'un accompagnement assidu et intensif autant par les formateurs que par les intervenants.

De plus, l'entreprise d'insertion permet de faire évoluer les contraintes de production et les exigences comportementales tout au long du parcours de l'individu pour amener la personne à dépasser ces limites personnelles sans la confronter à l'échec.

La formation est intégrée et vise non seulement l'amélioration de l'employabilité et la qualification des individus, mais aussi à exercer pleinement leur citoyenneté et à renforcer l'affirmation de leur identité.

L'entreprise d'insertion, un levier économique de développement social

Les entreprises d'insertion sont des entreprises d'économie sociale qui produisent des biens et des services de qualité répondant aux normes et standards de leur secteur d'activité. Elles représentent 118 M\$ en chiffre d'affaires global, dont 65 M\$ de revenus provenant de la vente de produits et de services. Elles sont autonomes et lorsqu'elles produisent des excédents budgétaires, ils sont réinvestis au service de sa mission.

De plus, souvent implantées dans des milieux défavorisés, les entreprises d'insertion ont un impact sur l'activité économique locale. Dans son étude sur les impacts socioéconomiques des entreprises d'insertion¹, l'économiste François Delorme soulignait que « les membres du CEIQ sont directement responsables de la création de 170 emplois permanents et à temps plein parmi leurs fournisseurs. Les résultats fournis par l'ISQ nous apprennent dans un même temps que ces dépenses d'exploitation occasionnent une valeur ajoutée au prix de base de 84,4 M\$. En conséquence, les entreprises d'insertion membres du CEIQ sont aussi responsables d'une création de richesses correspondant à plus de 14 M\$ parmi leurs fournisseurs. »

¹ DELORME (2015). Mise à jour de l'étude d'impacts socio-économiques des entreprises d'insertion du Québec. 23 pages. En ligne <http://www.collectif.qc.ca/content/ceiq/doc/etudes/ImpactseconomiquesCEIQ2013.pdf>

L'entreprise d'insertion, une des solutions à la rareté de main-d'œuvre

Les entreprises d'insertion ont développé une expertise et une connaissance des enjeux et besoins des personnes. Elles sont ainsi reconnues pour la qualité des services de formation et d'insertion. Les participants en formation font l'apprentissage d'un métier dans un milieu réel de travail. Cela représente 60 domaines d'apprentissage dans 7 secteurs d'activités économiques.

Ainsi, pour les futurs employeurs, les participants en formation sont une main-d'œuvre qualifiée et mieux préparée à affronter la réalité du marché du travail. Au cours des années, les entreprises d'insertion ont développé différents partenariats avec les entreprises de leur localité.² :

- Présélection et recommandation de candidats,
- Stages : exploration, expérimentation, intégration,
- Développement conjoint d'un programme de formation.

Cette approche permet aussi de mieux répondre au besoin des entreprises locales en matière de main-d'œuvre. Leur implication dans différents comités sectoriels a aussi permis de développer des formations spécifiques ou d'ajuster leur programme de formation pour mieux répondre aux besoins des secteurs d'activités dans lesquels elles œuvrent. Ces différentes collaborations sont des réponses au besoin de main-d'œuvre non spécialisé et semi-spécialisé des employeurs du Québec et une fenêtre d'opportunité pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en quête d'un avenir meilleur.

L'entreprise d'insertion est une véritable solution alternative pour une insertion socioprofessionnelle durable de personnes particulièrement fragilisées et éloignées du marché du travail. En 2018, 76 % des personnes formées en entreprise d'insertion se sont maintenus en emploi ou étaient aux études après un an.

Le modèle québécois « entreprise d'insertion » est une référence et une source d'inspiration tant au Québec et au Canada qu'au niveau international.

² CEIQ (2019, mars). Rapport de recherche sur l'amélioration de l'arrimage entre les entreprises d'insertion et les employeurs. Avantages, défis et conditions de succès à collaborer. 94 p. En ligne : http://collectif.qc.ca/content/ceiq/fr/_actualites/688/Rapport_ProjetArrimage_CEQI_WEB.pdf

LES IMPACTS QUALITATIFS DE L'INTERVENTION DES ENTREPRISES D'INSERTION

Selon l'évaluation des interventions des entreprises d'insertion³, menée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le passage en entreprise d'insertion a un impact « réparateur » significatif, permettant aux clientèles les plus éloignées d'intégrer le marché du travail.

Le rôle des entreprises d'insertion est nettement complémentaire aux services publics d'emplois et aux mesures offertes par les autres ressources externes. L'évaluation des entreprises d'insertion réalisée en 2013³ par le département d'évaluation du ministère soulignait d'ailleurs que « les résultats qu'ils ont observés paraissent en général concluants, tant en ce qui a trait au placement en emploi qu'en regard du cheminement personnel des participants. Il leur apparaît clair que ni les autres mesures d'Emploi-Québec ni les employeurs ne peuvent offrir cet accompagnement. »

Il fait unanimité que l'intervention des entreprises d'insertion est unique, nécessaire et efficace. Les entreprises d'insertion ont sans conteste leur place dans l'offre de services d'Emploi-Québec.

La force de l'intervention des entreprises d'insertion réside dans leur approche globale et personnalisée, humaine et réaliste, qui s'actualise dans un contexte réel de travail.

LES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC

L'investissement consenti par l'État dans les entreprises d'insertion est extrêmement rentable pour la société. L'étude d'impacts socio-économiques¹ réalisée par l'économiste François Delorme démontre que les gouvernements récupèrent les 2/3 de leur mise de fonds dès la première année et qu'il ne faut que 27 mois pour qu'ils recouvrent leurs investissements.

De plus, les entreprises d'insertion génèrent à moyen terme des retombées économiques importantes, tout en permettant de former et d'accompagner vers l'emploi des personnes fortement éloignées du marché du travail.

³ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et du suivi de la performance. (2013). Évaluation des interventions des entreprises d'insertion. [En ligne]. 158 pages.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 :	Reconnaître les entreprises d'insertion comme des organismes communautaires d'action autonome
RECOMMANDATION 2 :	Accréditer et financer les entreprises d'insertion pour le programme action communautaire et promotion des droits
RECOMMANDATION 3 :	Maintenir le mode de soutien sous forme d'entente de service pour les entreprises d'insertion (programme employabilité) en privilégiant la signature d'entente de service triennale et l'ajout d'un mécanisme d'indexation
RECOMMANDATION 4 :	Reconnaître, accréditer et financer le CEIQ, en tant que regroupement des entreprises d'insertion, pour le programme action communautaire et promotion des droits
RECOMMANDATION 5 :	Étendre et développer les projets visant à un meilleur arrimage entre acheteurs publics et organismes communautaires
RECOMMANDATION 6 :	Assurer l'intégration de clauses particulières ou de critères spécifiques favorisant l'économie sociale comme réponse à des enjeux identifiés par le gouvernement
RECOMMANDATION 7 :	Uniformiser, simplifier et optimiser le processus de reddition de comptes afin qu'il prenne en compte l'éloignement de la clientèle et la réalité des organismes communautaires

THÈME 1 : LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Question 1.1: Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires pour favoriser la consolidation et le développement de l'action communautaire ? Veuillez les mettre en ordre de priorité et les expliquer.

1. Reconnaissance et financement des entreprises d'insertion comme organisme de l'action communautaire autonome (ACA)

Les entreprises d'insertion, comme plusieurs organismes au Québec notamment dans le secteur du développement de l'employabilité, ne reçoivent pas de financement de base, et ce, malgré plusieurs dizaines d'années d'action communautaire dans leur milieu. Elles sont exclusivement financées par des ententes de services à coût réel (programme employabilité). Ces ententes permettent uniquement de financer les coûts liés au service d'insertion faisant en sorte que toutes leurs activités d'action communautaire, de défense des droits, de concertation des milieux sont réalisées principalement à partir de leur revenu autogénéré. Cette situation défavorise cette partie du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA).

La consolidation et le développement de l'action communautaire passent par le maintien du cadre de financement du cadre de reconnaissance et de financement des entreprises d'insertion et par cette accréditation et par ce financement. Ceci est aussi valable pour d'autres organismes en attente d'un premier financement en continu.

Les entreprises d'insertion sont des organismes communautaires autonomes à part entière. Elles sont des organismes à but non lucratif créés par et en réponse aux besoins de leur milieu. Elle est un acteur majeur dans sa communauté, auprès des employeurs et dans le développement local et régional.

Il est important de comprendre que pour être reconnue comme une entreprise d'insertion et pour adhérer au CEIQ, les entreprises d'insertion doivent répondre aux 7 critères⁴ de définition d'une entreprise d'insertion, dont celui sur le partenariat :

« 7. Le partenariat

Issue du milieu, l'entreprise d'insertion se situe au centre d'un réseau de partenaires. Elle est un carrefour privilégié pour mettre en place une réelle concertation pour consolider et renforcer l'efficacité des actions en direction de leur clientèle. Elle s'inscrit dans la dynamique de son milieu. »*

** Selon une approche de développement économique communautaire*

Nous considérons que les critères et exigences menant à l'accréditation des entreprises d'insertion par le ministère sont suffisantes pour reconnaître le statut d'organisme communautaire autonome à l'ensemble des entreprises d'insertion.

⁴ Les entreprises d'insertion doivent obligatoirement répondre aux 7 critères de définition d'une entreprise d'insertion soit ; la mission, les participants en grande difficulté, une entreprise authentique, le statut de salarié accordé aux participants, l'accompagnement personnalisé, la formation globale, le partenariat. Ces critères ont été reconnus en 1998 par le gouvernement du Québec à l'intérieur du cadre de reconnaissance et de financement des entreprises d'insertion.

L'entreprise d'insertion, un acteur majeur dans sa communauté, auprès des employeurs et dans le développement local et régional

Les entreprises d'insertion sont des carrefours privilégiés pour mettre en place une réelle concertation pour consolider et renforcer l'efficacité des actions en direction de leurs clientèles. Outre les nombreuses ressources qui lui réfèrent de la clientèle, elles ont développé des réseaux de partenaires (maison d'hébergement, ressource en toxicomanie, prévention du suicide, milieu des affaires, employeurs, etc.) pour mieux soutenir les travailleurs en formation qu'elles accueillent.

Les entreprises d'insertion apportent une contribution importante aux besoins de leurs communautés. Outre les services offerts financés complètement ou en partie par les ententes de services avec Emploi-Québec, les entreprises d'insertion offrent via d'autres financements (étatiques, levées de fonds, dons, etc.) ou à partir de leurs revenus autogénérés des services à la communauté en réponse aux besoins de leur territoire. Restaurant populaire, friperie, auberge du cœur, repas-école en milieu défavorisé, atelier d'initiation à l'informatique pour personnes âgées en HLM, gestion de logement social, gestion de service de loisir, cuisine collective, magasin partage, cours de francisation, etc. ne sont que quelques exemples des retombées de ces organisations dans leur milieu.

Les entreprises d'insertion sont impliquées dans les dynamiques locales et régionales de développement pour assurer le succès de leur mission, soit l'intégration sociale et professionnelle de personnes en sérieuses difficultés d'intégration au marché du travail. La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale est au cœur de leur mission.

Le partenariat développé par les entreprises d'insertion avec l'ensemble des acteurs de leur milieu est reconnu tant par les instances d'Emploi-Québec que par l'ensemble des partenaires du marché du travail, de l'Éducation et des Services sociaux avec lesquels elles interagissent.

2. Reconnaissance et financement du Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)

Le Collectif, le regroupement des entreprises d'insertion du Québec, permet à ses membres d'avoir une vie associative riche et diversifiée. L'organisation et l'animation de cette vie associative sont primordiales afin de susciter une forte mobilisation et une implication de tous. En 2018, 72 % des membres étaient présents lors des événements associatifs.

L'approche « par et pour » les membres caractérise la dynamique de la vie associative du Collectif. Ainsi, plusieurs comités de travail ont été instaurés, et le sont encore, afin de répondre à des enjeux et des besoins bien spécifiques des entreprises d'insertion membres. Les méthodes d'animation utilisées sont principalement le codéveloppement ou la coconstruction. Les résultats de ces comités peuvent aboutir sur une offre de formation au personnel des entreprises d'insertion, sur des représentations politiques et gouvernementales, sur la recherche et le développement, sur l'implantation de nouvelles méthodes d'intervention, etc.

Par conséquent, cette riche vie associative permet le partage et l'exploration des expertises des membres, et ce, au bénéfice de l'amélioration continue du parcours d'insertion et des participants en formation.

Les entreprises d'insertion sont des organismes communautaires autonomes. Par la reconnaissance de ce statut, leur regroupement devrait donc être reconnu de facto comme un organisme communautaire.

3. Marchés publics et capacité de commercialisation

L'accès des organismes communautaires aux marchés publics a connu peu d'avancées. Cette situation s'explique en partie par le contenu et les modalités des appels d'offres : la taille et les conditions des contrats, les critères d'admissibilité, le dépôt d'une caution, les entreprises identifiées pour y répondre, etc.

Ces organismes connaissent parfois aussi des obstacles dans l'accès aux marchés publics : connaissance limitée des besoins gouvernementaux, volume de production, capacité de commercialisation, livraison sur l'ensemble du territoire pour certains contrats d'envergure, etc.

Pourtant, les marchés publics sont un levier important de développement pour les organismes communautaires. Les organismes qui autofinancent une partie de leurs services via une activité commerciale réelle comme les entreprises d'insertion permettent de bonifier l'offre de services de l'État en utilisant ces fonds privés. Ce dernier a tout avantage que ces organismes puissent développer leur volet commercial afin de bonifier les services à la population. Ils pourraient devenir un cercle vertueux où les achats publics destinés à servir l'intérêt collectif soient directement dépensés, et indirectement investis, au profit de ces entreprises qui répondent elles-mêmes à un besoin de la communauté. Ces domaines incluent notamment l'offre de services aux personnes vulnérables, dont les personnes éloignées du marché du travail et les activités dans des secteurs névralgiques pour l'intérêt collectif (environnement, transport, sécurité alimentaire, etc.). Ces achats constituent un excellent moyen pour les acheteurs de donner une valeur ajoutée à leurs dépenses d'approvisionnement.

Hors, les organismes communautaires accèdent encore parfois difficilement, ou pas du tout, aux programmes et mesures destinés aux entreprises en général. Quand elles y ont accès, les modalités et les taux de financements sont prohibitifs, exposant ainsi ces organismes à des risques financiers qui ne se justifient pas au vu de la mission et de l'impact de ceux-ci dans leur communauté et dans la vitalité des territoires. Il faut ainsi prévoir un financement spécifique et disponible en quantité suffisante aux organismes communautaires intéressés par la recherche de nouvelles actions et pistes d'intervention répondant à de nouveaux besoins.

Optimiser les performances et les résultats des entreprises d'insertion en améliorant constamment leurs façons de faire passe notamment par l'ouverture du financement *Recherche, Développement et Innovation* aux projets des organismes communautaires. Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait être en mesure de proposer des alternatives, c'est-à-dire faire en sorte que leur développement ne dépende pas d'une stratégie d'emprunt ayant des taux élevés, et donc risquée pour leur santé financière et leur pérennité.

Question 1.2 : Selon vous, quelles actions devraient être mises de l'avant par le gouvernement pour répondre à ces enjeux ?

1. Reconnaissance et financement des entreprises d'insertion comme organisme de l'action communautaire autonome (ACA)

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, ce financement permettrait entre autres aux entreprises d'insertion d'améliorer les conditions de travail et salariales de leurs employés, de leur permettre de souscrire à des avantages sociaux (assurance collective, régime de retraite, etc.) et d'avoir accès à la formation continue. Toutes ces actions sont synonymes de rétention du personnel

et donc de consolidation des organismes. Le financement permettrait aussi la consolidation et le développement ; de l'offre de services et d'activités à ses membres et à la communauté ; de la vie associative de l'organisme ; de sa mission.

Pour le programme employabilité, les entreprises d'insertion souhaitent maintenir les ententes de services en privilégiant la signature d'entente de service triennale. Le soutien financier sur une base triennale et la récurrence du financement des organismes communautaires sont des éléments centraux de la stabilité des organismes et de la qualité des services à la population. L'instauration des ententes triennales permet aux organismes de se concentrer sur la mission première et de permettre une meilleure appréciation de leur travail qui souvent ne peut pas être jugé adéquatement sur une période d'un an. Ceci n'exclut pas un mécanisme d'évaluation annuel en partenariat entre l'organisme et le gouvernement.

Pour les activités d'action communautaire, de défense de droit et de concertation, les entreprises d'insertion devraient avoir accès au financement de base, et ce, sous la forme d'entente de services.

Dans cette même optique de consolidation du mouvement de l'action communautaire autonome, le gouvernement devrait prévoir les modalités suivantes :

- un mécanisme d'indexation annuel des enveloppes budgétaires,
- un mécanisme de reconduction automatique des programmes,
- des dates des versements fixes tenant compte de la réalité et des besoins de liquidité des organismes.

La recherche, le développement et l'innovation caractérisent les entreprises d'insertion, qui ont su développer des approches spécifiques et une expertise évolutive d'après les besoins en constant changement des personnes accueillies dans les parcours d'insertion. Il faut donc favoriser ce dynamisme et l'innovation par un financement qui ne soit pas uniquement axé que sur des prestations de services. Ce besoin de financement n'est pas nécessairement toujours de courte durée ou ponctuel ; il faut aussi prévoir, au besoin, des financements pour des projets plus ambitieux et à long terme, mais qui sont promoteurs en termes d'innovation sociale.

Ainsi, le gouvernement devrait instaurer un programme dédié aux organismes communautaires désireux de mener eux-mêmes des projets.

RECOMMANDATIONS

- ▶ Reconnaître les entreprises d'insertion comme des organismes communautaires d'action autonome,
- ▶ Accréditer et financer en continu les entreprises d'insertion (programme action communautaire et promotion des droits),
- ▶ Maintenir le mode de soutien sous forme d'entente de service pour les entreprises d'insertion (programme employabilité) en privilégiant la signature d'entente de service triennale et l'ajout d'un mécanisme d'indexation

2. Reconnaissance et financement du Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ), le regroupement des entreprises d'insertion

RECOMMANDATION

- ▶ Reconnaître, accréditer et financer le Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)

3. Marchés publics : Renforcer les capacités de commercialisation des organismes communautaires

RECOMMANDATIONS

- ▶ Étendre et développer les projets visant à un meilleur arrimage entre acheteurs publics et organismes communautaires dans le but d'ajuster les appels d'offres publics en fonction des besoins des premiers et des capacités des seconds,
- ▶ Assurer l'intégration de clauses particulières ou de critères spécifiques favorisant l'économie sociale comme réponse à des enjeux identifiés par le gouvernement (notamment des enjeux sociaux et environnementaux) dans des domaines où la contribution structurante de l'économie sociale justifie un traitement privilégié dans le cadre de contrats publics (ententes gré à gré, critères d'attribution spécifiques, etc.).

THÈME 2 : LA COHÉRENCE DE L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

Question 2.1 : Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires pour favoriser la cohérence de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires ? Veuillez les mettre en ordre de priorité et les expliquer.

Une reddition de comptes uniforme nationale

La reddition de comptes est un élément incontournable auquel aucun organisme ne devrait se soustraire. Elle devrait ainsi être utile à l'organisme et à sa communauté.

Cependant, l'harmonisation et la simplification des mécanismes de reddition de comptes sont nécessaires et indispensables afin de répondre à des objectifs de rigueur, de souplesse et de transparence, tout en étant respectueux de l'autonomie des organismes communautaires et de la réalité qui est la leur.

En effet, la complexité et la lourdeur administrative actuelle de certaines redditions de comptes régionales détournent temporairement des entreprises d'insertion de leur mission première. L'énergie et les ressources mises dans l'exercice sont de plus en plus importantes empêchant ainsi l'organisme de se concentrer pleinement sur l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché du travail.

Enfin, dans l'optique d'optimiser l'utilité et les différentes ressources investies dans la reddition de comptes, cette dernière devrait permettre l'amélioration continue et l'apprentissage.

Question 2.2 : Selon vous, quelles actions pourraient être mises de l'avant par le gouvernement pour répondre à ces enjeux ?

Un processus d'unification, de simplification et d'optimisation des redditions de comptes devrait se faire de façon concertée avec le Collectif et les entreprises d'insertion membres.

De plus, une attention particulière devrait être portée au rapport entre les besoins du ministère dans la reddition de comptes et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ainsi, si la simplification et l'optimisation ne peuvent se réaliser, il serait logique que le ministère prenne en charge le coût des démarches supplémentaires sans faire porter le fardeau aux organismes.

RECOMMANDATION

- ▶ Uniformiser, simplifier et optimiser le processus de reddition de comptes afin qu'il prenne en compte l'éloignement de la clientèle et la réalité des organismes communautaires

LISTE DES MEMBRES DU COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)

- ▶ Atelier de tri des matières plastiques recyclables du Québec (ATMPRQ)
- ▶ Atelier la Cire-Constance
- ▶ Atelier spécialisé Les Moulins (ASM)
- ▶ Ateliers d'Antoine (Les)
- ▶ Batifolerie
- ▶ Bois Urbain
- ▶ Buffet Accès Emploi (BAE)
- ▶ Buffets Insère-Jeunes (BIS)
- ▶ Chic Resto Pop (Le)
- ▶ Corbeille-Bordeaux-Cartierville (La)
- ▶ Cuisine Collective Hochelaga-Maisonneuve (La)
- ▶ Cuisine-Atout
- ▶ Distributions l'Escalier (Les)
- ▶ D-Trois-Pierres
- ▶ Éclipse
- ▶ Formétal
- ▶ Fringues & Cie (Y des femmes de Montréal)
- ▶ Friperie du Groupe Coderr
- ▶ Grenier Populaire des Basses-Laurentides (Le)
- ▶ Groupe Paradoxe
- ▶ Groupe PART (PART du Chef)
- ▶ Hebdo-Ménage (La Relance)
- ▶ Imprime-Emploi
- ▶ Insertech Angus
- ▶ Jardins de la Terre
- ▶ Jute & Cie
- ▶ Livr'Avenir (Service Accès Emploi)
- ▶ Mine d'Or (La)
- ▶ Palettes FGL
- ▶ Petites-Mains
- ▶ Pignon Bleu (Le)
- ▶ Piolet (Le)
- ▶ Prise
- ▶ Récupex
- ▶ Recyclage Vanier
- ▶ Recyclo-Centre
- ▶ Recypro d'Argenteuil
- ▶ Renaissance
- ▶ Resto Plateau
- ▶ Service d'entretien Pro-Prêt
- ▶ Service technologique (La Relance)
- ▶ SOS Vélo
- ▶ STAGEM
- ▶ Surbois
- ▶ Technobois
- ▶ Textil'Art
- ▶ Tournant 3 F inc. (Le)
- ▶ Travail Jeunesse
- ▶ Valoritec (La Relance)
- ▶ Vélo Vert (Le)

